



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.15/Add.1
20 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Albanie

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2000 contient la recommandation finale concernant le programme de pays aux fins d'approbation par le Conseil.

Il contient une recommandation relative au financement du programme de pays de l'Albanie dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à 1.000 000 de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver, pour la période 2001 à 2005, un prélèvement de 3.445.000 dollars sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 15.000.000 de dollars sur les ressources diverses, sous réserve du versement de contribution à des fins spéciales.

* E/ICEF/2000/14.

** La note de pays originale ne contenait que des chiffres indicatifs quant à la coopération estimée au programme. Les chiffres fournis dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ils figurent dans l'État récapitulatif des recommandations concernant les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources ou à l'aide de ressources diverses (E/ICEF/2000/P/L.27).

DONNÉES DE BASE

(1998, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (0 à 18 ans/millions)	1,1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes)	37
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes)	30
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance	..
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	22
Taux d'alphabétisation (% hommes/femmes)	../. ..
Taux net de scolarisation primaire (% net, garçons/filles) (1995)	95/97
Pourcentage des enfants inscrits au cours élémentaire qui atteignent le cours moyen (1994)	82
Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre	..
Programmes élargis de vaccination financés par le gouvernement (% de la population) (1997)	0
Produit national brut (PNB) par habitant	\$ 810
Enfants de un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
la tuberculose	87 %
la diphtérie/coqueluche/tétanos	96 %
la rougeole	89 %
la poliomyélite	97 %
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos	65 %

LA SITUATION DES FEMMES ET DES ENFANTS

1. Dans ce pays en transition qu'est l'Albanie, les conditions sociales restent parmi les plus mauvaises d'Europe, les taux de chômage parmi les plus élevés et les revenus moyens parmi les plus bas. Le progrès a été entravé par une série d'urgences, dont une grave épidémie de poliomyélite en 1996, des troubles civils traumatisants, marqués par la violence, en 1997 et un afflux massif de réfugiés du Kosovo en 1999. A quoi s'ajoute, en toile de fond à la transition, une violence continuelle à l'égard des enfants et des femmes. Les données fournies ci-après ne comprennent que des chiffres qui ne figuraient pas dans la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000 (E/ICEF/2000/P/L.15).

2. Les taux effectifs de mortalité infantile et maternelle sont, pense-t-on, sensiblement plus élevés que ceux figurant dans le tableau relatif aux données de base, en raison de l'insuffisance du système de notification des cas. Les disparités entre les régions des taux de mortalité sont notables. Le taux de mortalité infantile est près du double de la moyenne nationale dans certains

/...

districts du nord. Les affections respiratoires aiguës (ARA), auxquelles sont dus 32 % des décès d'enfants, sont la principale cause de mortalité infantile.

3. La malnutrition due au manque de protéine et les carences en micronutriments continuent à être un grave problème de santé publique. D'après une étude de l'Institut de santé publique (1993), 63 % des enfants de 8 à 10 ans accusent des signes de carence grave en iode. Le gouvernement a promulgué un décret interdisant l'importation de sels non-iodés, mais les contrôles à l'importation demeurent faibles. Le sel produit localement n'est pas iodé, et les chances de voir un contrôle exercé ont diminué depuis la destruction de l'usine de production en 1997 et l'émergence de petits producteurs dispersés.

4. La transition a été cause de tensions pour la jeunesse albanaise, comme en témoignent l'augmentation des cas d'abus de drogues, d'abandon scolaire et de délinquance et la multiplication du nombre d'enfants vivant et travaillant dans la rue. D'après les chiffres officiels, l'Albanie compterait quelques 10000 drogués, pour la plupart des jeunes vivant à Tirana. Le nombre des jeunes impliqués dans des homicides et autres crimes accompagnés de violence est le plus élevé de la région. Ces problèmes sont exacerbés par l'absence de mesures destinées à soutenir les jeunes à risque et à les encadrer dans des activités constructives.

5. Bien que 41 cas seulement d'infection par le VIH aient été signalés jusqu'en décembre 1999, les animateurs du programme national de lutte contre le Sida estiment que le nombre pourrait en être 50 fois plus élevé. La population touchée se compose essentiellement d'hommes, dont 90% sont des jeunes de 20 à 35 ans, généralement consommateurs de drogue.

6. Il n'existe pas de tribunaux pour mineurs et peu de personnel qualifié pour traiter les affaires mettant des jeunes en cause. Les détentions préventives sont chose courante et la séparation entre mineurs et adultes dans les établissements pénitentiaires laisse à désirer. Rien n'est fait pour remédier aux facteurs sociaux qui contribuent à la délinquance juvénile et il n'existe aucun lien entre le système judiciaire, les services de répression et les services sociaux. Le gouvernement toutefois a promulgué un plan national d'action qui vise à traiter l'ensemble de ces problèmes.

COOPERATION AU PROGRAMME, 1996-2000

7. L'aide de l'UNICEF a contribué pour beaucoup à faire inscrire les questions touchant à la protection de l'enfance parmi les objectifs politiques nationaux. Ses activités de plaidoyer ont conduit à la création d'un groupe de travail intersectoriel sur la justice pour mineurs, lequel a produit un plan complet d'action concernant tant la protection des enfants victimes de violences que les auteurs de ce type d'actes. Une analyse comparative de la législation albanaise appuyée par l'UNICEF a contribué aux efforts visant à mettre les lois du pays en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une enquête sur les enfants des rues a aidé à appeler l'attention sur la montée du phénomène et suscité un débat général sur le sujet; une initiative pilote, appuyée par l'UNICEF, a permis de démontrer concrètement l'intérêt d'une approche fondée sur la scolarisation. Des projets pilotes pour enfants abandonnés ou institutionnalisés ont montré l'utilité d'autres formes d'approche

pour les groupes d'enfants particulièrement vulnérables. Des ateliers ont permis d'initier un groupe choisi de professionnels des soins de l'enfance aux principes du traitement des tensions infantiles et juvéniles et du soutien psychologique.

8. L'aide de l'UNICEF a contribué à entamer un processus de réforme de l'éducation. Le Fonds, de concert avec la Banque mondiale et la Fondation Soros, a permis de mener à bien une analyse exhaustive du secteur de l'éducation et la rédaction d'un « Livre blanc de l'éducation » -c'est-à-dire de deux éléments essentiels à la conduite de la réforme. Des études sur le taux d'abandon scolaire des élèves de l'enseignement primaire et sur le redoublement, menées avec l'appui de l'UNICEF, ont stimulé le débat sur la politique à suivre en la matière. L'UNICEF a également appuyé des initiatives pilotes visant à démontrer l'utilité et la pertinence de nouvelles méthodes d'apprentissage. La plus importante en l'occurrence a été l'initiative interactive d'apprentissage du Ministère de l'éducation qui comportait une réforme des programmes d'étude combinée à de nouvelles méthodes interactives d'apprentissage et d'enseignement. La première conférence nationale sur l'éducation pré-scolaire, tenue avec l'appui de l'UNICEF, a servi de point de départ à l'élaboration d'une politique à moyen terme et à long terme pour ce secteur. A la suite de cette conférence, l'UNICEF s'est fait le principal avocat de l'introduction d'une nouvelle méthode - centrée sur l'enfant - d'amélioration de la qualité des soins et de l'apprentissage dans les établissements pré-scolaires et dans les jardins d'enfants.

9. L'UNICEF a apporté un appui essentiel aux efforts faits par le gouvernement pour atteindre les buts fixés lors du Sommet mondial de l'enfance dans les domaines de la santé de l'enfant, de la nutrition et de la santé maternelle. Une enquête sur la couverture vaccinale, effectuée à la fin de 1999, a révélé, qu'avec le concours technique et matériel de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on était parvenu à atteindre et à maintenir des taux élevés de couverture. Aucun cas confirmé de poliomyélite n'a été enregistré depuis 1997. Un soutien matériel, conjugué à un appui à la formation en cours d'emploi, a également aidé à consolider les programmes nationaux de lutte contre les maladies diarrhéiques et les affections respiratoires aiguës (ARA). Sur un plan plus général, une vaste évaluation du système national de soins de santé primaires, réalisée en collaboration avec l'Institut de la santé publique, a contribué à orienter les efforts de réforme du secteur de la santé. L'activité de plaidoyer de l'UNICEF a contribué à l'élaboration de nouveaux textes de loi sur la nutrition - dont un fondé sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et un interdisant l'importation de sel non-iodé. Une étude sur les connaissances, les attitudes, les pratiques et les comportements en matière de santé génésique, menée conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a stimulé l'élaboration d'une politique d'ensemble dans ce domaine.

10. Pendant la crise du Kosovo, l'UNICEF a lancé l'initiative création d'espaces conviviaux pour les enfants, qui vise à assurer une éducation de base, des soins de santé, des activités récréatives et une aide psychosociale aux enfants réfugiés vivant dans des camps et dans des centres collectifs. Fondée

sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, cette initiative a aidé à préserver les droits des enfants à la survie, au développement, à la participation et à la protection dans les situations d'urgence.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

11. Les principaux enseignements tirés de la coopération passée ont été résumés dans la note de pays.

COOPERATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 2001 - 2005

Montant estimatif des dépenses annuelles
 (en milliers de dollars des États-Unis)

	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Total</u>
Masse commune des ressources						
Prise en charge et éveil du jeune enfant	155	160	160	160	160	795
Développement et participation des enfants et des jeunes	175	165	160	155	150	805
Politique sociale et communication aux fins du développement	160	163	169	174	179	845
Dépenses intersectorielles	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>1000</u>
<u>Total partiel</u>	<u>690</u>	<u>688</u>	<u>689</u>	<u>689</u>	<u>689</u>	<u>3445</u>
Ressources diverses						
Prise en charge et éveil du jeune enfant	600	600	600	600	600	3 000
Développement et participation des enfants et des jeunes	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Politique sociale et communication aux fins du développement	900	900	900	900	900	4 500
Dépenses intersectorielles	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>1 500</u>
<u>Total partiel</u>	<u>3 000</u>	<u>15 000</u>				
<u>Total</u>	<u>3 690</u>	<u>3 688</u>	<u>3 689</u>	<u>3 689</u>	<u>3 689</u>	<u>18 445</u>

12. Le nombre de programmes spécifiques et leurs intitulés ont été revus depuis la présentation de la note de pays pour tenir compte de la nature intersectorielle de l'ensemble du programme de pays, notamment en ce qui concerne le développement, la protection et la participation des enfants et des jeunes. La composante services communautaires intégrés fait désormais partie du programme politique sociale et communication aux fins du développement.

/...

PRÉPARATION DU PROGRAMME DE PAYS

13. Les consultations informelles et discussions stratégiques avec les principaux partenaires, commencées en juillet 1999, se sont terminées par une réunion formelle de stratégie de pays. Ont participé à cette réunion les ministres et autres fonctionnaires des ministères de la santé, de l'éducation, des services sociaux et des femmes, de la culture et des sports et de la justice, ainsi que des représentants d'autres institutions des Nations Unies, des donateurs et d'organisations non gouvernementales (ONG).

BUTS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. Le programme de pays aura essentiellement pour but d'appuyer la mise en œuvre par le gouvernement, les autorités locales, la société civile, les collectivités et les femmes et enfants des principes inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

15. Spécifiquement, le programme contribuera à la réalisation des grands objectifs nationaux ci-après d'ici l'an 2005 : a) réduire la mortalité infantile et maternelle; b) parvenir à l'iodation universelle du sel; c) faire mieux connaître aux parents les pratiques touchant au développement du jeune enfant au moyen d'activités de plaidoyer et de la mise sur pied de 25 centres communautaires modèles à faible coût; d) inverser la tendance à la baisse de la fréquentation scolaire et revitaliser le secteur de l'éducation en appuyant les efforts de réforme et en mettant en place des écoles pilotes pratiquant une forme interactive d'apprentissage; e) amener davantage de jeunes à participer au processus de démocratisation en créant des parlements de jeunes dans 12 régions; f) accroître la capacité des institutions et des collectivités à relever le défi que constituent la protection et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi, des enfants handicapés, des enfants en établissement ou autres; g) créer des modèles locaux de services holistiques pour enfants à assise communautaire dans dix localités clés; h) renforcer la capacité d'analyse sociale et de planification d'institutions-clés pour tout ce qui touche aux enfants; et i) vivifier et élargir le dialogue et le débat publics sur les droits des femmes et des enfants et sensibiliser davantage les médias et le Parlement à ces questions.

RAPPORT AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

16. Les priorités du nouveau programme de pays sont fondées sur les actions prioritaires futures en faveur des enfants et sur le Plan mondial à moyen terme de l'UNICEF pour 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1). Y figurent notamment l'éradication de la poliomyélite et l'élimination de la rougeole, un appui à la réforme de l'éducation et de la santé et la revitalisation de la société civile. De nouveaux vaccins seront introduits dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Régionalement, lorsque faire se peut, les politiques en matière de jeunesse et d'éducation seront harmonisées avec celles du Pacte de stabilité dans l'Europe du Sud-Est. L'UNICEF veillera aussi à

faciliter au mieux un certain nombre d'activités, et notamment celles de l'Alliance internationale pour les enfants, dans le cadre des actions futures en faveur des enfants qui déboucheront sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants.

17. L'appui au développement de la politique sociale constituera un fort élément intersectoriel du programme, tandis que les effets de la décentralisation seront un des thèmes centraux du programme communication aux fins du développement.

STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LE PROGRAMME

18. L'UNICEF privilégiera une approche intersectorielle, fondée sur les droits et englobant tous les stades de la vie. C'est ainsi que le programme de pays encouragera une intégration des sexes et une approche holistique des services pour enfants, tout en s'attachant à renforcer le rôle central de la famille. Les activités viseront à responsabiliser les familles en les informant davantage sur les questions touchant aux enfants et sur les politiques et stratégies de développement social adoptées par les autorités. Pour assurer la continuité du programme, si le financement escompté venait à faire défaut, des prélèvements seraient opérés sur la masse commune des ressources pour appuyer les activités à haute priorité, tandis que les ressources diverses seraient utilisées pour développer ces activités. La masse commune des ressources sera utilisée pour la santé, l'éducation, la réforme et la politique judiciaires, la communication et le plaidoyer, tandis que les ressources diverses seront affectées à l'élargissement des activités pilotes en cours ainsi qu'à des projets novateurs additionnels.

19. Conformément aux priorités établies à l'échelle mondiale, le programme de prise en charge et d'éveil du jeune enfant sera centré sur les enfants de moins de cinq ans et leurs mères et associé à une campagne visant à donner un bon départ dans la vie à tous les enfants. Le programme développement et participation des enfants et des jeunes, qui s'adresse aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents, mettra l'accent sur l'accès de tous à une éducation de base de bonne qualité ainsi que sur le développement et la participation des adolescents. Le programme politique sociale et communication aux fins du développement apportera un appui à tous les secteurs en encourageant la mise sur pied des services de base intégrés au niveau local et au moyen d'un effort plus vaste de réforme des politiques, de renforcement des capacités et de communication.

20. L'élaboration d'une politique et d'une législation sociales sera un des domaines auxquels l'UNICEF consacrera un effort particulier. Face à la préoccupation manifestée pour le développement macroéconomique, le Fonds cherchera à rétablir l'équilibre et appuiera les efforts du gouvernement pour accélérer les réformes urgentes requises dans le secteur social. Il apportera son assistance à ce dernier, de même qu'aux initiatives visant à présenter des approches nouvelles et novatrices, et notamment à l'initiative pour un apprentissage interactif et au projet de développement communautaire. Un appui sera également accordé à toute une série de travaux de recherche appliquée visant à améliorer la collecte des données sociales nécessaires à l'élaboration de politiques.

21. L'UNICEF collaborera avec le programme du PNUD en faveur des femmes à l'établissement des rapports sur l'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'aux travaux visant à mettre en évidence les droits des femmes et à susciter un débat de politique générale à ce sujet. Il appuiera les programmes de coordination et de formation des ONG féminines en un effort pour accroître l'efficacité et la portée. L'UNICEF fournira les compétences techniques et le soutien matériel requis pour créer des centres fournissant des services de base aux femmes victimes de violence. Il appuiera enfin les efforts en faveur de la santé génésique des femmes et de meilleurs soins de santé maternelle, dans le cadre d'une réforme plus vaste des soins de santé.

22. Le programme de prise en charge et d'éveil du jeune enfant contribuera à assurer la survie et le développement des enfants durant leurs cinq premières années de vie. Centré sur l'amélioration de l'environnement dans lequel des soins sont dispensés aux jeunes enfants, il s'attachera en particulier : a) à la qualité des soins reçus par les jeunes enfants (et par leurs mères) dans le cadre du système des soins de santé; b) aux soins et pratiques liés à la nutrition; et c) à l'environnement des jeunes enfants au foyer et dans la communauté. Les efforts de communication en faveur d'une amélioration des soins ciblant parents, agents de santé, enseignants et autres personnels de santé seront une des dimensions intersectorielles majeures du programme.

23. Dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, le programme sera centré sur l'introduction de la méthode de gestion intégrée des maladies infantiles. Cette Initiative servira à renforcer la capacité à gérer des cas et à coopérer avec des agents primaires de santé, à améliorer l'organisation, la gestion, le suivi et l'évaluation des services de santé et à encourager les parents à collaborer au traitement au foyer des maladies d'enfants. En attendant que ces services soient pleinement établis, l'UNICEF continuera à appuyer la lutte nationale contre les affections respiratoires aiguës (ARA) et les maladies diarrhéiques et les interventions en matière d'immunisation. L'amélioration de la santé génésique sera un des pôles du projet, qui sera mené à cet égard en collaboration avec le FNUAP, l'Agency for international development des Etats-Unis et d'autres partenaires. Bénéficieront également d'un appui au renforcement des capacités du personnel de santé, la mise sur pied d'un système efficace de soins obstétricaux d'urgence, des activités éducatives à l'intention des mères -présentes et futures- et à l'établissement de groupes-pilotes de soutien aux mères à assise communautaire.

24. Les interventions assistées par l'UNICEF seront centrées sur les soins et pratiques liés à la nutrition, l'accent étant mis sur la lutte contre les carences en micronutriments et leurs effets sur les enfants. Pour soutenir les efforts nationaux d'élimination des carences en iode et réaliser l'iodation universelle du sel d'ici l'an 2005, l'UNICEF appuiera la commercialisation sociale de sel iodé et la mobilisation de groupes de consommateurs en faveur du sel iodé, le renforcement des mécanismes de contrôle du sel importé et la remise en état des installations détruites de production de sel iodé, en coordination avec d'autres partenaires des Nations Unies. Il s'efforcera également de remédier aux carences en fer et autres micronutriments, au moyen essentiellement de stratégies dûment ciblées d'octroi de suppléments aux jeunes femmes. L'allaitement au sein, l'alimentation complémentaire et de saines pratiques

d'alimentation des jeunes enfants seront vivement encouragés. Les efforts en faveur de l'allaitement au sein seront axés sur l'extension du réseau des maternités participant à l'Initiative des hôpitaux amis des bébés, l'établissement de groupes de soutien mutuel de mères et le contrôle de l'application de la loi relative aux substituts du lait maternel.

25. La composante développement du jeune enfant insistera sur l'amélioration de l'environnement au foyer. L'appui sera centré sur l'adaptation et l'application à l'Albanie de l'Initiative pour une meilleure éducation des parents, laquelle suppose l'élaboration d'une approche intégrée reposant sur des canaux multiples d'information, d'éducation et de communication, et conçue pour communiquer aux parents des messages choisis sur les soins à donner aux jeunes enfants et sur les moyens de les stimuler. A la dimension cognitive et psychosociale de cette composante s'en ajouteront d'autres, couvrant la santé et la nutrition. La prise en charge du jeune enfant au sein de la communauté fera également l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre des efforts pour élargir l'accès aux soins, l'UNICEF appuiera la création, dans des maisons particulières ou dans des locaux communautaires, de centres modèles de soins de voisinage, fonctionnant sous la responsabilité des mères. Faisant fond sur le succès de l'initiative pilote lancée durant le programme de pays pour la période 1996-2000, l'UNICEF appuiera également l'adaptation à l'Albanie d'un modèle participatif de développement de l'enfant centré sur ce dernier et son introduction dans 25 jardins d'enfants au moins.

26. Le programme *développement et participation des enfants et des jeunes* contribuera à assurer le développement, la participation et la protection des enfants d'âge scolaire et des adolescents (de 6 à 18 ans). Il cherchera à guider l'élaboration de politiques s'adressant à ce groupe et d'initiatives illustrant de nouvelles approches.

27. Dans le domaine de l'éducation, le programme assisté par l'UNICEF sera axé sur des réformes visant à améliorer la capacité du système scolaire à répondre aux besoins de développement des jeunes. Les problèmes touchant à la qualité et au contenu de l'enseignement primaire seront traités en élargissant l'initiative d'apprentissage interactif, qui associe une réforme du curriculum à l'introduction de méthodes plus interactives d'apprentissage. Une approche analogue sera utilisée pour promouvoir des modes de vie sains et un sens des responsabilités civiles dans les établissements secondaires. Un appui sera également accordé aux mesures visant à assurer une scolarité de base aux groupes difficiles à toucher (par exemple les enfants Roma et les enfants victimes de vendettas qui se cachent dans le nord de l'Albanie). La composante non-formelle du projet appuiera des stratégies visant à promouvoir des modes de vie sains parmi les jeunes, et notamment à prévenir l'infection par le VIH/SIDA.

28. Pour encourager les enfants et les jeunes à participer à la vie du pays, l'UNICEF appuiera la création dans 12 préfectures albanaises de parlements de jeunes sur le modèle des deux parlements-pilotes créés en 2000. Cette initiative sera mise en oeuvre dans le cadre des efforts plus vastes destinés à encourager les jeunes à participer au processus de démocratisation, au sein du

Groupe de travail sur la jeunesse du Pacte de stabilité dans l'Europe du Sud-Est. Une aide sera également accordée au Conseil albanais de la jeunesse en vue de renforcer sa capacité et au Conseil d'étudiants pour lui permettre de gérer les activités de participation des jeunes.

29. Le programme sera centré sur la réforme de la justice des mineurs et des enfants ayant besoin de protection spéciale. La composante justice des mineurs aura trois volets : assistance technique à la réforme; formation et appui à toutes les personnes intervenant dans le processus aux stades de la prévention, de la détention, du procès et de l'imposition des peines; et développement des approches reposant sur une réhabilitation au sein de la communauté. Un appui technique sera fourni à la création de bureaux spécialisés pour la jeunesse dans les circonscriptions administratives de la police et à la mise sur pied d'un centre communautaire d'information, de formation et d'étude pour les délinquants juvéniles. Seront également appuyées des initiatives visant à illustrer de nouvelles approches en matière de protection et d'intégration d'autres groupes d'enfants et de femmes particulièrement vulnérables, y compris en matière de formation professionnelle et de création d'emplois pour les jeunes particulièrement vulnérables; ainsi que des services de conseil, d'appui et d'accès pour les filles, les enfants à risque et ceux souffrant d'handicaps.

30. Le *programme politique sociale et communication aux fins du développement* encouragera et appuiera l'élaboration de politiques portant sur les droits des femmes et des enfants. Dans le contexte du processus national de décentralisation, et en collaboration avec des partenaires nationaux, l'UNICEF soutiendra la présentation et la mise à l'essai de nouvelles approches en matière de prestations locales de services aux enfants et aux femmes ; il veillera à ce que les décideurs et le public aient accès à l'information nécessaire pour établir des plans et prennent conscience des questions les concernant; il contribuera aux efforts nationaux de préparation aux urgences.

31. Pour appuyer le développement communautaire, l'UNICEF aidera à renforcer et à élargir les services mis à la disposition des enfants et des femmes dans des communautés nécessiteuses. Il encouragera à cet effet la mise en place de services intégrés mettant l'accent sur une plus grande participation et un sentiment d'appartenance à la communauté. En améliorant la capacité locale de prestations de services, il adoptera en fait une approche qui permet d'éviter que le processus de décentralisation n'affecte les enfants. S'inspirant de l'initiative "espaces conviviaux pour les enfants" lancée durant la situation d'urgence au Kosovo, qui a amplement montré l'utilité d'une participation des communautés à des actions coordonnées en faveur des enfants, il veillera à mettre en place des mécanismes à travers lesquels les divers acteurs locaux collaboreront à la création et au fonctionnement de services locaux répondant à des besoins définis d'un commun accord. Le programme appuiera la mise en place de nouveaux services locaux dans des domaines tels que la promotion de la santé, la prise en charge des jeunes enfants, l'apprentissage informel et la gestion communautaire de l'environnement, ainsi qu'une réforme pratique de services tels que les soins de santé primaires et l'enseignement élémentaire, suivant les orientations définies par les communautés intéressées.

32. Une attention particulière sera prêtée à l'amélioration de la qualité des analyses et à l'utilisation de données détaillées pour l'élaboration des politiques et de la planification. Un appui sera accordé au Comité interministériel sur les femmes et la famille et à l'Institut national de statistiques pour leur permettre de produire et distribuer un rapport thématique annuel sur les enfants albanais, sur le modèle de la série Monee (suivi de la transition en Europe centrale et orientale). Seront également appuyés la publication d'un bulletin trimestriel sur les droits des enfants, ainsi que toute une gamme de travaux afin d'accroître la capacité de recherche de l'Institut de recherches sociales et de renforcer le Centre national de documentation et d'information sur les questions touchant aux enfants et aux femmes. L'UNICEF préconisera l'établissement de rapports de pays pour soumission à la Commission des droits de l'enfant et aidera à les préparer. Le Comité interministériel et le Sous-comité parlementaire sur les enfants et les femmes bénéficieront d'une aide technique, de possibilités de contacts et d'échanges de données d'expérience pour les aider à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et à en assurer le suivi.

33. La composante communication sociale visera à développer le dialogue sur les droits des enfants et des femmes entamé avec les décideurs et le public. L'UNICEF collaborera avec les médias albanais en participant à la confection des émissions et à la formation des journalistes. Il sera organisé des tables rondes et des colloques fondés sur les travaux de recherche, qui réuniront fonctionnaires du gouvernement, ONG et autres partenaires intéressés. Le projet communication sociale servira également à renforcer tous les autres domaines du programme de pays par le biais d'activités de plaidoyer et de soutien à l'information.

34. La composante préparation aux situations d'urgence du programme aidera à édifier les capacités des services gouvernementaux et non gouvernementaux à réagir à toute une gamme de situations possibles en veillant au premier chef à protéger les enfants. Les principaux partenaires à cet égard seront une Commission interministérielle chargée de faire face aux situations d'urgence et le Ministère des pouvoirs locaux, ainsi que des ONG locales et internationales ayant déjà collaboré avec l'UNICEF à la prestation de services de secours. Une aide technique et matérielle sera fournie à ces institutions pour les mettre mieux en mesure de faire face aux urgences et de collaborer. L'UNICEF continuera à présider une réunion mensuelle consacrée aux enfants, réunissant les ONG et les institutions qui pourraient être rapidement mobilisées en cas d'urgence et participera également aux activités ordinaires de planification du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés.

35. *Le poste dépenses intersectorielles* couvrira les traitements du personnel (fonctionnaires chargés du programme et des opérations et un assistant); des consultants; des services d'appui au programme et au projet, y compris les frais de transport et de supervision, de contrôle et de suivi sur le terrain de la mise en oeuvre du projet.

SUIVI ET ÉVALUATION

36. Un Plan intégré de suivi et d'évaluation sera mis au point. Un jeu d'indicateurs mesurables d'impact et d'état d'avancement des travaux sera mis au point pour chaque domaine d'activité du programme et les mécanismes servant à contrôler ces indicateurs (par exemple un système régulier d'établissement de rapports, des études ou enquêtes spéciales, etc.) seront précisés. A titre d'exemple d'indicateurs de l'état des travaux, on peut citer le pourcentage d'installations primaires de santé appliquant la méthode intégrée de gestion des maladies d'enfant ou le nombre d'écoles et de classes mettant en pratique l'initiative d'apprentissage interactif. On suivra également de près les modifications apportées aux lois, qui constituent un indicateur de l'efficacité des efforts de plaidoyer. Le plan, qui portera essentiellement sur les initiatives de réforme appuyées par le programme de pays, servira également à éclairer les décisions politiques.

37. Les résultats du suivi et de l'évaluation seront intégrés dans l'examen annuel de la collaboration avec les principaux partenaires et dans une revue exhaustive de la coopération à mi-parcours du cycle de programme. Trois travaux majeurs de recherche prévus pour l'an 2000 - une enquête à indicateurs multiples, un bilan commun de pays et une étude sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant - fourniront les données de base qui seront utilisées pour le suivi et l'évaluation. La publication annuelle sur les enfants albanais, inspirée de la série MONEE, garantira la mise à jour de ces données de base.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

38. Une étroite collaboration inter-institutions, notamment avec l'ONU et les institutions de Bretton Woods, optimisera les chances d'assurer un développement social centré sur les enfants. La Banque mondiale et les institutions des Nations Unies ont été associées à la planification du nouveau programme de pays et participeront de très près à sa mise en oeuvre. Les principaux partenaires à cet égard seront la Banque mondiale pour ce qui est de la mise au point de la politique sociale et des réformes, le FNUAP pour ce qui est de la santé génésique et des risques pour la santé découlant de modes déterminés de vie; l'Organisation internationale du travail pour les questions touchant à la protection des enfants; l'OMS pour ce qui est de la méthode intégrée de gestion des maladies infantiles et des soins de santé primaires; et le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour ce qui est de la campagne d'iodation du sel. Le mécanisme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) permettra d'inclure les partenaires susmentionnés dans les activités de lutte contre le VIH/SIDA.

39. L'accent sera mis sur la formation et la consolidation de partenariats avec d'autres grandes institutions bilatérales et multilatérales, et notamment avec l'Union européenne et les agences pour le développement des Etats-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Australie et de l'Italie dans le cadre des mécanismes existants de coopération en matière de santé et d'éducation, et dans celui du Groupe de travail sur les droits de l'homme (et la démocratisation) du Pacte de stabilité dans l'Europe du Sud-Est.

40. Durant la période 2001-2005, les efforts de mobilisation des ressources viseront essentiellement à maintenir l'intérêt des donateurs pour la coopération de l'UNICEF en Albanie à son actuel haut niveau. Les missions locales de donateurs continueront à être invitées aux réunions de l'UNICEF portant sur le programme et à des visites sur le terrain pour les encourager à participer à l'élaboration et au contrôle des programmes. Un bulletin bi-mensuel sur les activités bénéficiant de l'appui de l'UNICEF sera publié et un site Internet de l'UNICEF sur l'Albanie sera créé et mis à jour régulièrement.

GESTION DU PROGRAMME

41. Le Ministère de la planification sera l'organisme de contrepartie chargé de la coordination d'ensemble du programme de pays. La collaboration à l'intérieur de chaque composante majeure des programmes sera régie par les plans d'action des projets signés annuellement avec les ministères compétents, à savoir notamment ceux de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la justice et de l'information. Le programme de pays sera mis en oeuvre en étroite coordination avec les institutions gouvernementales, les ONG internationales et nationales, les institutions des Nations Unies, les partenaires au financement et les institutions bilatérales, ainsi qu'avec la participation des enfants, des femmes et des jeunes.

42. Il est proposé d'apporter des changements à la structure du personnel de l'UNICEF et à l'organisation des groupes pour mieux tenir compte des nouveaux centres d'intérêt et de l'intégration des composantes dans le nouveau programme de pays. Le remplacement du poste de chef international de projet chargé des urgences par un chef international de projet chargé du développement communautaire traduira le rôle accru dévolu à la composante communication pour le développement dans le nouveau programme de pays.

TABLEAU

Liens entre le budget-programme et les dépenses de personnel

PAYS : ALBANIE - PÉRIODE : 2001-2005

SECTION DU PROGRAMME ET SOURCE DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME				POSTES*										DÉPENSES DE PERSONNEL*		
	MC	FSD	NFS	TOTAL	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	PI	PNTAL	SG	TOTAL	PI	PERSONNEL LOCAL	TOTAL
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																	
Prise en charge et éveil du jeune enfant	795 000			795 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	289 026	289 026
Développement des enfants et des jeunes	805 000			805 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	143 704	143 704
Politique sociale et communication	845 000			845 000	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0	336 624	336 624
Coûts sectoriels croisés	1 000 000			1 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	827 475	0	827 475
Total MC	3 445 000			3 445 000	0	0	0	1	0	0	1	4	3	8	827 475	769 354	1 596 829
RESSOURCES DIVERSES :																	
Prise en charge et éveil du jeune enfant		0	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développement des enfants et des jeunes		0	6 000 000	6 000 000	0	0	0	0	1	0	1	1	0	2	684 040	131 506	815 546
Politique sociale et communication		0	4 500 000	4 500 000	0	0	0	1	1	0	2	0	0	2	1 511 515	0	1 511 515
Coûts sectoriels croisés		0	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	684 040	0	684 040
TOTAL RD		0	15 000 000	15 000 000	0	0	0	1	3	0	4	1	0	5	2 879 595	131 506	3 011 101
Total MC et RD	3 445 000	0	15 000 000	18 445 000	0	0	0	2	3	0	5	5	3	13	3 707 070	900 860	4 607 930
BUDGET D'APPUI			Dépenses de fonctionnement	623 500													
			Effectifs		0	0	1	0	0	0	1	1	4	6	937 102	565 384	1 502 486
TOTAL GÉNÉRAL (MC+FS=BA)					0	0	1	2	3	0	6	6	7	19	4 644 172	1 466 244	6 110 416
	Nombre de postes et dépenses de personnel																
	Programmation en cours										7	6	6	19			
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif)										6	6	7	19	4 644 172	1 466 244	6 110 416

MC = Masse commune des ressources
RD = ressources diverses
FRD = financement par ressources diverses
NRD = nouvelles ressources diverses
PI = professionnels recrutés sur le plan international
PN = professionnels recrutés sur le plan national
SG = fonctionnaires de la catégorie des services généraux
BA = budget d'appui

^{a/} chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

^{b/} hors personnel temporaire et heures supplémentaires.

||
||
||
||